



Prix Trait d'union Mon travail de Bachelor en 180 secondes Règlement

1. BUT

L'association Trait d'union association fribourgeoise pour la promotion de de l'action sociale décerne un prix pour les travaux de bachelor des étudiant-e-s en travail social. L'attribution de ce prix a pour but de mettre en valeur les travaux des étudiant-e-s, leurs compétences et leur expertise quant aux réalités sociales. Le prix doit permettre également de faire la promotion de l'action sociale auprès d'un public plus large.

2. MONTANT DECERNE

Le prix consiste en la remise d'un montant de 250 francs par étudiant-e, auteur-e du travail de Bachelor primé. Cette somme est attribuée aux lauréat-e-s, qui ont participé à la présentation du TB en 180 secondes. A priori, un seul prix est remis.

3. CRITERES DE CONTENU

Le travail de Bachelor et sa présentation en 180 secondes doit permettre de répondre au mieux aux ou à un des objectifs de l'association :

- **Améliorer** l'interconnaissance entre les différent-e-s professionnel-le-s du social et de la santé, visant le renforcement d'une collaboration constructive et le décloisonnement de nos institutions
- **Faire connaître** les besoins des destinataires de l'action sociale, en défendant leurs intérêts
- **Promouvoir** l'action sociale dans sa complexité, par l'émergence de l'expertise issue du terrain des différent-e-s professionnel-le-s

4. CRITERES DE FORME

Le prix est décerné à l'occasion d'un temps de présentation publique des travaux de Bachelor et face à un jury, constitué de membres de Trait d'union.

Il est demandé aux étudiant-e-s de présenter oralement leur travail en 180 secondes à l'aide de supports laissés aux libres choix (image, objet média, etc.)

5. MISE AU CONCOURS

L'association Trait d'union lance le concours via la HETS-FR dans le cadre d'un module de formation mise en œuvre par le site. Les étudiant-e-s intéressé-e-s à participer doivent s'inscrire et se rendre disponible pour un temps de présentation publique. Le concours est lancé si au minimum 3 travaux de Bachelor sont présentés. Au maximum et en principe, 10 présentations auront lieu lors de la présentation publique. De fait et en principe, un tirage au sort aura lieu si plus que 10 travaux de Bachelor sont présentés.

6. DROIT DE PARTICIPATION

Le prix peut être décerné uniquement à des étudiant-e-s qui ont réalisé un travail de Bachelor et qui se sont inscrit-e-s au Prix Trait d'union. Dans le cadre de la même inscription et sous la même forme, un deuxième prix est remis par la HETS-FR lors de cette présentation publique (règlement spécifique à disposition).

7. PROCEDURE

L'association remet le prix sur proposition du jury. Le jury est composé de trois à cinq membres de l'association et présidé par un-e membre du comité de l'association. La proposition d'attribution est acceptée à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix de la présidence est prépondérante.

L'attribution du prix ne nécessite aucune motivation. Elle est définitive et ne peut être attaquée. Toute correspondance à ce sujet est exclue.

8. REMISE DU PRIX

Le prix est décerné lors du temps de présentation publique